

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2009)
Heft: 1828

Artikel: Notes d'un spectateur des élections européennes : quelles leçons tirer pour la gauche européenne et suisse du scrutin du 7 juin?
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013902>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

battant n'aurait donc guère de sens. La démarche d'Eveline Widmer-Schlumpf, qui a consulté les cantons sur leur expérience avec le nouveau droit, n'en a pas plus puisque les autorités d'application ne disposent pas de données fiables. Cela ne veut pas dire pour autant que la direction est nécessairement fausse - la vérité, c'est qu'on n'en sait rien - mais que le dénigrement du nouveau droit pénal se fonde sur des présomptions et non sur des faits.

Parmi ces présomptions figure celle que la peine pécuniaire - surtout lorsqu'elle est assortie du sursis - ne serait pas assez dissuasive. C'est l'idée répandue (cf. DP 1670) que la perspective d'une lourde peine de prison serait un moyen efficace de lutter contre la délinquance. Il est bien entendu impossible de dire si les jours-amendes ont provoqué une hausse de la criminalité depuis leur entrée en vigueur. Par contre, jusqu'ici, personne n'a pu mettre en évidence une causalité entre la sévérité de la

peine encourue et le taux de criminalité. L'évolution historique montre même une corrélation rigoureusement inverse : assouplissement des peines et diminution de la criminalité sont allés de pair depuis la fin du siècle dernier. Il semble bien que les personnes qui franchissent les limites de la légalité soient mues par d'autres motifs que la peur du geôlier.

Une étude de l'Office fédéral de la statistique (OFS) publiée quelques jours seulement avant ce triste débat le confirme. Les courtes peines privatives de liberté, que d'aucuns décrivent comme l'eldorado perdu du droit pénal, n'ont pas d'effet dissuasif particulier. L'étude énonce un constat rassurant : le taux de récidive est en diminution constante depuis 1987. Les auteurs ont en outre comparé les taux de récidive des différents cantons pour une infraction courante - la conduite en état d'ébriété qualifié. Même si la loi est la même partout, il existe des différences notables d'appréciation entre les

cantons : la part des peines privatives de liberté prononcées sans sursis varie considérablement d'un canton à l'autre. Si, comme le prétendent les pourfendeurs du nouveau code pénal, les courtes peines privatives de liberté ont un fort effet dissuasif sur les auteurs, le taux de récidive devrait être notablement plus bas dans les cantons qui sont sévères. Qu'en est-il? Selon l'OFS, l'étude n'a pas permis d'établir une influence de la sévérité de la peine sur le taux de récidive : celui-ci paraît dépendre d'autres variables, comme l'intensité des contrôles routiers (la peur du gendarme et non du geôlier) ou le regard porté par la population sur ce type d'infraction. Les auteurs font sans doute allusion au cas du Valais, qui détient le taux de récidive le plus élevé alors que les sanctions y sont parmi les plus sévères.

Agiter le bâton rassure peut être les citoyens. Mais cela ne fait pas encore une politique efficace de lutte contre la criminalité.

Notes d'un spectateur des élections européennes

Quelles leçons tirer pour la gauche européenne et suisse du scrutin du 7 juin?

André Gavillet (10 juin 2009)

Pour observer la joute, la Suisse – cette tache blanche sur les cartes colorées de l'Union européenne – était au balcon. Spectatrice, intéressée assurément, mais sans frustration perceptible de ne pas être acteur.

Elle n'était pourtant pas absente du débat, en tant que présumé paradis fiscal. La droite sarkozienne soulignait que la promesse de réduire les échappatoires fiscales serait tenue. Eva Joly, élue sur la liste des Verts, était garante à gauche du même engagement.

La Suisse aurait tort de sous-estimer cette convergence.

Mode de scrutin

Les 736 sièges sont répartis à la proportionnelle selon les quotas attribués à chaque pays. Mais liberté est laissée aux

Etats de choisir le vote bloqué, c'est-à-dire que l'électeur vote pour une liste sans pouvoir modifier l'ordre ni marquer entre les candidats une préférence. C'est le parti qui détermine l'ordre d'éligibilité. Il en va ainsi en Allemagne (99 sièges), en Espagne (50 sièges), en Estonie (6 sièges), en France (72 sièges), en Grèce (23 sièges), en Hongrie (22 sièges), au Portugal (22 sièges), en Roumanie (33 sièges), au Royaume-Uni (72 sièges). Plus de la moitié des députés européens est donc élue selon le choix des instances des partis. Les plats sont précuisinés.

Effet de perspective
Le tassement du Parti socialiste français et le succès des Verts se haussant au même niveau ont créé un effet de grossissement qui ne se retrouve pas à l'échelle de l'Union. Les Verts seront 48 sur 736 députés, c'est-à-dire moins que les Souverainistes (53 sièges). Dans la majorité des pays, ils ne sont pas

organisés en tant que parti. En Allemagne où ils sont en action depuis longtemps, ayant participé au pouvoir, ils obtiennent 14 sièges sur 99. En tant que parti ils n'ont donc pas le monopole de la prise en compte de l'environnement. Ce n'est d'ailleurs pas le seul point de leur programme. En France ils se sont présentés comme "Europe Ecologie", avec un clair positionnement à gauche, et en même temps un souci de négocier avec les partis et courants proches. Ce qui, effectivement, laisse une large marge de manœuvre vu la diversité des sensibilités sous les étiquettes communes européennes. Ce pourrait être l'apport de Cohn-Bendit à la politique française, apprendre à être soi-même et savoir négocier.

Les socialistes et l'Europe

Les socialistes ont perdu nettement les élections européennes car ils ne sont pas au clair sur l'Europe. Le marché commun s'est créé (se

créé) en cassant les monopoles, en interdisant les aides de l'Etat aux entreprises, en ouvrant tous les marchés à la concurrence. Cette politique libérale bouscule les régies et les services publics que la gauche considérait comme ses forteresses. Le marché commun a été identifié au cheval de Troie du libéralisme mondialisé.

La faiblesse de cette position de méfiance est de n'avoir pas présenté et défendu un autre modèle. La protection de l'environnement en est l'amorce. Erasmus est un exemple de projet européen réussi. Des "services publics européens" peuvent être imaginés, démontrant que l'Union européenne est plus qu'une zone de libre-échange.

Un autre modèle de développement et de solidarité ne peut être le fait d'un seul pays, d'une expérience de laboratoire. Il doit se réaliser à la "bonne échelle". L'Europe est cette échelle du possible.

L'eau suisse échappe à la gestion privée Les villes contrôlent les robinets suisses

Albert Tille (10 juin 2009)

La privatisation de la distribution de l'eau en Suisse est une controverse stérile et déconnectée de la réalité. C'est ce que conclut Géraldine Pfleiger dans l'étude L'eau des villes publiée aux Presses polytechniques romandes. Détentrice de pouvoirs importants dans un Etat décentralisé, les villes ont pris en main les transformations dictées par l'urbanisation

accélérée de la seconde partie du XIXe siècle. La découverte de la technique de distribution sous pression a contribué à créer les empires municipaux de gestion des eaux qui font aujourd'hui partie de l'identité suisse. Seule exception, la ville de Zoug est desservie par la société privée Wasserwerk Zug AG. La négociation au sein de l'OMC sur la libéralisation des services englobant la

distribution de l'eau a donc soulevé une vague de protestations. Le Conseil fédéral s'est alors senti contraint de ne rien céder sur l'eau (cf. DP 1641).

Le contraste est frappant avec la France voisine. La centralisation du pouvoir ne laissant pratiquement aucune marge de manœuvre aux municipalités, l'Etat central a